

ARRETÉ :

AR_004_2025

portant alignement et permission de voirie - Villeneuve

Le Maire :

Vu la demande du 17 janvier 2025 par laquelle la société SOGEXFO représentée par Monsieur Philippe RIEU - 16 Bd FOCH BP41 - 48100 MARVEJOLS pour le compte de Monsieur et Madame Loïc MAURIN, demande l'alignement au droit de sa propriété sis lieudit Villeneuve 48400 VEBRON Section B N° 312 et 316 afin de connaître la limite du domaine public.

Vu le plan transmis à la demande d'alignement

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la voirie routière

Vu le Plan National d'Urbanisme qui s'applique sur la commune

Vu l'avis du Maire du 17 février 2025

ARRETE

Article 1er :

L'alignement de la propriété appartenant à Monsieur MAURIN de Villeneuve demandé est déterminé conformément aux points:

191 : Angle de bâtiment

74, 37, 27 : Angle de mur

171 : borne nouvelle

indiqués sur le plan annexé et le nivellement conformément aux côtes indiquées au même plan par les chiffres à l'encre rouge.

Article 2 :

Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de la date de notification

Article 4 :

le présent arrêté est transmis à Monsieur Philippe RIEU - 16 Bd FOCH BP41 - 48100 MARVEJOLS

Le 26/03/2025



Alain ARCILIER
Maire de VEBRON

Pour extrait certifié conforme

Maire de VEBRON

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

SLOW

ID : 048-214801938-20250326-AR_004_2025-AR